

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 1) TEMPETE XYNTHIA - SUBVENTION

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Une tempête a balayé le littoral atlantique le 28 février dernier. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 582 € pour les victimes de cette tempête.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification, Personnel 3 mars 2010

- D'attribuer une subvention de 582 € afin d'aider les sinistrés de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 582 € afin d'aider les sinistrés de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

<b>2) CONVENTION CADRE 2009-2012 RELATIVE A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE BOUAYE – AVENANT N°1</b>
---

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Par délibération du 27 mai 2009, le conseil municipal a approuvé la convention cadre à l'environnement et au développement durable.

La ville de Bouaye a été sollicitée par la Société Nationale de Protection de la Nature, association gestionnaire de la réserve du lac de Grand-Lieu, pour intégrer la convention. Il s'avère en effet que son action comporte de nombreux points de convergence avec les objectifs de la convention cadre, à savoir :

- mise en place d'une démarche éducative de tous les acteurs, plus particulièrement centrée sur la connaissance et la préservation des zones humides.
- Pôle ressource en matière de biodiversité et de préservation des milieux sensibles et protégés.

Le projet à moyen terme d'ouverture de la maison Guerlain, sur la base de ces objectifs, rend encore plus pertinent la présence de la SNPN au sein des instances de réflexion et d'échanges créés par la convention cadre.

Les associations signataires (Associations Bretagne Vivante, la Cicadelle, écopôle, LPO et CPIE Logne et Grand-Lieu) ont émis un avis favorable à l'intégration de la SNPN à la convention cadre.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Développement Durable, Environnement et Transports du 25 février 2010,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre d'éducation à l'environnement intégrant la SNPN dans le réseau des associations signataires.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que les conventions annuelles d'application qui en découleront.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant à la convention cadre d'éducation à l'environnement intégrant la SNPN dans le réseau des associations signataires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que les conventions annuelles d'application qui en découleront.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Avant d'entendre la présentation du Compte Administratif 2009 du Budget Principal, l'assemblée communale doit étudier le Compte de Gestion de cette même année.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du Budget Principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL L'OREE DU BOIS

Avant d'entendre la présentation du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe de l'Orée du Bois, l'assemblée communale doit étudier le Compte de Gestion de cette même année.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif l'exercice 2009 du Budget Annexe de l'Orée du Bois et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Orée du Bois dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Orée du Bois dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 5) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet, le Compte Administratif de l'année écoulée doit être présenté au Conseil Municipal. Le Compte Administratif de 2009 (Budget Principal) dressé par Monsieur le Maire, se résume comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
<b>DEPENSES</b>	<b>16 293 316,74</b>	<b>6 766 992,71</b>	
Dépenses de fonctionnement	5 037 797,72	4 279 271,08	
Dépenses d'investissement	11 255 519,02	2 487 721,63	2 248 435,99
<b>RECETTES</b>	<b>16 293 316,74</b>	<b>7 434 231,15</b>	
Recettes de fonctionnement	5 037 797,72	5 408 364,21	
Recettes d'investissement	11 255 519,02	2 025 866,94	2 248 435,99
<i>Déficit global</i>			
<i>Excédent de clôture</i>		<b>667 238,44</b>	
<i>Excédent global de clôture</i>			<b>667 238,44</b>



Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

- de donner acte à Monsieur Jacques GARREAU, Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2009,
- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- donne acte à Monsieur Jacques GARREAU, Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2009,
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

<b>6) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL L'OREE DU BOIS</b>
--

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet, le Compte Administratif de l'année écoulée doit être présenté au Conseil Municipal. Le Compte Administratif de 2009 (Budget Annexe de l'Orée du Bois) dressé par Monsieur le Maire, se résume comme suit :

### **BUDGET ANNEXE L'OREE DU BOIS**

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
<b>DEPENSES</b>	<b>180 000</b>	<b>160 126,82</b>	
Dépenses de fonctionnement	180 000	160 126,82	
Dépenses d'investissement	0	0	
<b>RECETTES</b>	<b>557 257,75</b>	<b>557 257,57</b>	
Recettes de fonctionnement	557 257,75	557 257,57	
Recettes d'investissement	0	0	
<i>Déficit global</i>			
<i>Excédent de clôture</i>		397 130,75	
<i>Excédent global de clôture</i>			<b>397 130,75</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

- de donner acte à Monsieur Jacques GARREAU, Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2009 du budget annexe de l'Orée du Bois,
- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- donne acte à Monsieur Jacques GARREAU, Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2009 du budget annexe de l'Orée du Bois,
- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 7) AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget principal dégage un excédent de 1 129 093,13 €.

Il y a lieu de procéder à l'affectation de ce résultat.

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

Vu le compte administratif 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 129 093,13 €,

D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget principal de la commune comme suit :

**Budget Primitif 2010 – Recettes d'investissement**  
**Compte 1068 (affectation des résultats) : 929 093,13 €**

**Budget Primitif 2010 – Recettes de fonctionnement**  
**Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 200 000 €**

Le Conseil Municipal après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (DEHOUSSE Bernard, LARDEUX Véronique, ROBLES-DENIS Michèle, KELLER Bernard, BEILVERT Bernadette et DELEMAZURE Grégory, Conseillers Municipaux) :

- Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget principal de la commune comme suit :

**Budget Primitif 2010 – Recettes d'investissement**  
**Compte 1068 (affectation des résultats) : 929 093,13 €**

**Budget Primitif 2010 – Recettes de fonctionnement**  
**Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 200 000 €**

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 8) BUDGET ANNEXE DE L'OREE DU BOIS – REPRISE ANTICIPEE DE L'EXCEDENT

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Le budget annexe de l'Orée du Bois dégage un excédent très conséquent.

Il est proposé d'anticiper les opérations de clôture de ce budget et de reprendre dès à présent une partie de cet excédent, soit 14 000 €, dans le budget principal de la commune.

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

- D'effectuer une reprise anticipée de l'excédent du budget annexe de l'Orée du Bois dans le budget principal à hauteur de 14 000 €.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Effectue une reprise anticipée de l'excédent du budget annexe de l'Orée du Bois dans le budget principal à hauteur de 14 000 €.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### **9) BUDGET ANNEXE 2010 – LOTISSEMENT COMMUNAL L'OREE DU BOIS**

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Comme pour le budget principal, il y a lieu d'examiner le budget primitif du budget annexe « L'Orée du Bois », qui se présente comme suit :

- fonctionnement :

Section votée en suréquilibre, le montant des recettes (397 130,75 €) étant supérieur à celui des dépenses (31 916,19 €).

Dont en dépenses :

- 31 916,19 €, dont 17 916,19 € au titre de l'achat de matériel, équipements et travaux et 14 000 € de reprise anticipée de l'excédent pour financement des études et travaux de la Mévellière

Dont en recettes :

- 397 130,75 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

- investissement :

Pas d'inscription budgétaire (plus de stocks, pas d'emprunt)

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

- d'approuver le projet de Budget Primitif 2010 du budget annexe relatif au lotissement communal L'Orée du Bois, par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le projet de Budget Primitif 2010 du budget annexe relatif au lotissement communal L'Orée du Bois, par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 10) VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Le Budget Primitif de l'année 2010 de la Commune comprend, entre autres recettes, le produit des contributions directes.

Conformément aux orientations de mandat présentées en 2009 et réaffirmées lors du débat d'orientation budgétaire 2010, il est proposé cette année de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'année précédente.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

- de fixer comme suit les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de l'année 2010 :

. taxe d'habitation	20,96
. taxe foncier bâti	23,26
. taxe foncier non bâti	60,41

Ce qui générera un produit estimé de 2 109 310 € de contributions directes (rappel : les bases réelles ne sont pas encore connues au moment du présent vote).

Le Conseil Municipal après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (DEHOUSSE Bernard, LARDEUX Véronique, ROBLES-DENIS Michèle, KELLER Bernard, BEILVERT Bernadette et DELEMAZURE Grégory, Conseillers Municipaux) :

- fixe comme suit les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de l'année 2010 :

. taxe d'habitation	20,96
. taxe foncier bâti	23,26
. taxe foncier non bâti	60,41

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 11) BUDGET PRINCIPAL 2010

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Comme chaque année avant le 31 mars, le conseil municipal doit examiner et délibérer sur le projet de budget. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du 4 février 2010.

Le projet de Budget Primitif 2010 du Budget Principal se présente comme suit :

- fonctionnement :  
Equilibré à 5 229 178 €
- investissement :  
Equilibré à 10 780 985,51 €

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010

- d'approuver le projet de Budget Primitif 2010 du budget principal, par chapitre et par opération, tant en fonctionnement qu'en investissement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal après délibération, par 23 voix pour et 6 contre (DEHOUSSE Bernard, LARDEUX Véronique, ROBLES-DENIS Michèle, KELLER Bernard, BEILVERT Bernadette et DELEMAZURE Grégory, Conseillers Municipaux) :

- approuve le projet de Budget Primitif 2010 du budget principal, par chapitre et par opération, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses et recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 12) SUBVENTIONS 2010

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Suite à l'approbation du Budget Primitif 2010, il convient de procéder à l'attribution des subventions, qui représentent une dépense de **163 972 €**.

Par ailleurs, la subvention sport accordée à l'Amicale Laïque de Bouaye a été réduite d'un montant de 2 500 € afin de régulariser une situation de trop perçu de subvention concernant l'USEP.

Il est enfin précisé que les montants attribués ont été arrondis afin de faciliter le versement des subventions.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification, Personnel 3 mars 2010

- d'attribuer les subventions comme suit :

## SUBVENTIONS 2010

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2010
<b>SPORT</b>	<b>26 311</b>
Amicale Laïque de Bouaye	1 196
Les Gars d'Herbauges	2 086
Football Club de Bouaye (tournoi national poussin)	300
Football Club de Bouaye	5 101
Association Détente Gymnique Boscéenne	1 666
Judo Club Boscéen	1 495
Tennis Club Boscéen	4 389
Tennis Club Boscéen (utilisation salle incendie)	300
Karaté Club de Bouaye	1 052
Patineurs d'Herbauges	1 457
Patineurs d'Herbauges (6 heures du roller)	300
Randonnée Boscéenne	479
Handball Club du Lac	575
Herbauges Athlétic Club (foulées d'Herbauges)	750
Ass. Gymnastique Entretien Boscéenne	235
Ass. BOUAYE Cycliste & Loisirs (Boucle Gd Lieu)	450
Billard Club de Bouaye	34
Office du Sport de BOUAYE	300
Office du Sport de BOUAYE (fête des randonneurs)	100
C.B.S.R (course)	900
Moto Club de Bouaye	546
Team ouest attelage (concours)	800
U.N.S.S. Bellestre	600
UGSEL - St Hermeland	900
U.N.S.S. Lycée	300
<b>CULTURE – COMMUNICATION</b>	<b>62 923</b>
Mélodie en Retz	450
Mélodie en Retz (location stockage)	150
Amicale Laïque de Bouaye	1 320
Bouaye Histoire	120
Caravane Compagnie	150
Bouaye en Scène (fantaisies d'hiver)	2 500
Ass. Le Héron	300
En noires et en couleurs	100
Pêle mêle déco	205
Les Historiens du Pays de Retz	285
Ecole Boscéenne de Musique et de Danse	51 280
EBMD - Interventions dans les écoles	5 573
Sentiers du livre	500
<b>SCOLAIRE</b>	<b>56 403</b>
Coop. Scolaire M. Bastié (Cl. Découvertes)	5 530
Coop. Scolaire V. Hugo (Classe découverte)	2 443
Ecole Notre Dame de la Trinité (Classe découverte)	2 207
Ecole Mat. M. Bastié (sorties pédagogiques)	1 818
Ecole Prim. M. Bastié (sorties pédagogiques)	3 637

Ecole élémentaire Victor Hugo (sorties pédagogiques)	1 607
Ecole maternelle Victor Hugo	888
Ecole N-D Trinité élémentaire (sorties pédagog.)	364
Ecole N-D Trinité maternelle (sorties pédagog.)	166
Coop. Scolaire Primaire M. Bastié	17 755
Coop. Scolaire Maternelle M. Bastié	6 536
Coop. Scolaire élémentaire Ecole Victor Hugo	7 845
Coop. Scolaire maternelle Ecole Victor Hugo	3 192
Foyer Socio-Educatif Collège Bellestre	162
Amicale Laïque (arbre de Noël Maryse Bastié / V. Hugo)	1 082
A.P.E.L. Collège St-Hermeland	594
A.P.E.L. Primaire Notre Dame de la Trinité	465
A.P.E.B.	138
F.C.P.E. Bouaye écoles	253
F.C.P.E. Bouaye Collèges	150
F.C.P.E. Bouaye Lycée	90
A.P.I. BOUAYE	258
OGEC ST HERMELAND (échanges linguistiques)	286
OGEC ST HERMELAND (transp. pédagogiques)	552
Foyer Socio-Educatif Lycée	828
<b>ACTIONS CITOYENNES ET DEMOCRATIE LOCALE</b>	<b>12 260</b>
UNC – AFN	250
Amicale Sapeurs Pompiers Bouaye	2 000
M.R.A.P.	55
Amicale du Personnel Communal de Bouaye	8 000
Ass. GUINEE 44	1 500
Ligue des Droits de l'Homme	55
A.S.C.O.D.E.	300
Amicale des anciens sapeurs pompiers de Bouaye	100
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>500</b>
La Cicadelle	200
Sté de Chasse des Petits Propriétaires	200
Association sanitaire apicole LA	100
<b>ACTION SOCIALE ET PREVENTION</b>	<b>5 565</b>
<i>Associations communales</i>	
Club des Amis Boscéens	560
C.B.S.R.(fonctionnement)	420
<i>Associations hors commune</i>	
Croix d'Or Bouguenais	100
Donneurs de sang – Bouguenais	100
A.D.A.P.E.I. (Arthon en Retz)	475
AOPA	100
AFTC	100
F.D.A.A.F.P.	1 135
SESAME AUTISME 44	475
ASS.JALMAV Jusqu'à la mort - accompagner la vie	100
Enfance et partage	50
Prévention Routière	100
Restaurants du Cœur	1 000
APRA Couëron	100
T'CAP	100

Bibliothèques sonores	100
SCL	100
Secours populaire	400
Amnesty international	50
<b>TOTAL</b>	<b>163 972</b>

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité,

- Approuve la liste des subventions ci-dessus.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### **13) ALLOCATIONS SCOLAIRES – ECOLE NOTRE DAME DE LA TRINITE**

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Le contrat d'Association qui lie la Mairie de BOUAYE à l'école Notre Dame de la Trinité l'oblige à réviser le forfait communal régulièrement.

Suite à différents temps d'échange avec les représentants de l'OGEC Notre Dame de la Trinité, et en complet accord avec eux, il a été convenu d'arrêter les principes suivants qui détermineront l'engagement de la Ville de Bouaye, sur plusieurs années, pour le financement des scolarités maternelles élémentaires à l'école Notre Dame de la Trinité. La Ville de Bouaye s'engage ainsi :

- pour une période couvrant 2010 – 2015,
- à ne prendre en compte que les élèves résidants à Bouaye selon les listes transmises chaque année par l'OGEC,
- à fusionner, comme c'est déjà le cas dans les comptes de l'OGEC, le forfait élève et l'allocation de fournitures versée pour chaque élève,
- à mettre au même niveau d'aide publique les dépenses obligatoires pour l'enseignement élémentaire. Pour mémoire, en 2008, le coût d'un élève élémentaire scolarisé au public s'établissait à 512 €. La participation actuelle pour chaque élève élémentaire boscéen à

l'école Notre Dame de la Trinité étant de 486 € en 2008, nous augmenterons pendant trois ans (2010 à 2012) de 1% l'aide municipale de façon à atteindre une dépense équivalente. Un calcul des dépenses réelles effectuées, en élémentaire, pour un élève de l'école publique sera à nouveau réalisé fin 2012 (sur le bilan 2011) et fin 2014 (sur le bilan 2013) pour s'assurer que l'aide apportée, de 2013 à 2015, reste identique à ce calcul.

- à réévaluer l'aide publique aux élèves de maternelle bien que, selon nos informations, aucune base de calcul de référence ne s'impose pour la maternelle à une commune en contrat d'association. Pour cela, nous porterons le forfait maternel versé par la commune de 714 € (en 2008) à 976 € à l'échéance 2015 par le biais d'une augmentation annuelle de 5 %.
- à poursuivre les aides sociales facultatives aux élèves maternelles et primaires : aide au repas et aide à l'accueil périscolaire. Pour ces deux aides, la progression annuelle sera maintenue à son niveau passé, soit +2 % pour le forfait périscolaire et 0,01 € supplémentaire chaque année par repas pris, soit +2 % par an en moyenne.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Jeunesse, Enseignement du 24 février 2010

- de revaloriser comme suit, en 2010, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame de la Trinité :
  - forfait primaire : 501,13 € par élève et par an.
  - forfait maternelle : 765,61 € par élève et par an.
  - restaurant scolaire : 0,59 € par élève et par repas.
  - périscolaire : 4 681,80 €

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Revalorise comme suit, en 2010, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame de la Trinité :
  - forfait primaire : 501,13 € par élève et par an.
  - forfait maternelle : 765,61 € par élève et par an.
  - restaurant scolaire : 0,59 € par élève et par repas.
  - périscolaire : 4 681,80 €

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### **14) TARIFS COMMUNAUX – CAMPS ET SEJOURS D'ETE 2010**

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Comme chaque année, il convient d'arrêter les tarifs des camps et séjours proposés durant l'année 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite Enfance, Jeunesse et Enseignement du 24 février 2010

- D'approuver les tarifs suivants pour l'année 2010 :

Tranches	Quotients	Séjours de 3 jours	Séjours de 5 jours	Séjour de 10 jours (ELIJ)
1	< à 381	41,67	69,45	185,00
2	de 382 à 533	52,17	86,95	216,50
3	de 534 à 686	62,67	104,45	248,00
4	de 687 à 838	73,17	121,95	279,50
5	de 839 à 991	83,67	139,45	311,00
6	de 992 à 1143	94,17	156,95	342,50
7	de 1144 à 1296	104,67	174,45	374,00
8	1297 < 1448	115,17	191,95	405,50
9	de 1449 à 1601	125,67	209,45	437,00
10	de 1602 à 1753	136,17	226,95	468,50
11	de 1754 à 1906	146,67	244,45	500,00
12	> à 1907	157,17	261,95	531,50

Supplément HORS Commune

<i>Hors commune</i>	+ 9,46 € par jour
<i>St Mars de Coutais</i>	+ 3,46 € par jour
<i>St Léger les Vignes</i>	+ 3,66 € par jour

Le Conseil Municipal après délibération, par 24 voix pour et 5 contre (DEHOUSSE Bernard, LARDEUX Véronique, KELLER Bernard, BEILVERT Bernadette et DELEMAZURE Grégory, Conseillers Municipaux) :

- Approuve les tarifs des camps et séjours proposés durant l'année 2010.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 2/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 15) PERSONNEL COMMUNAL - CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Suite à l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne de 2 agents et afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est proposé de créer deux postes d'*Agents de maîtrise*, l'un à temps complet et l'autre à temps non complet 33,29/35.

Par ailleurs, afin de régulariser le temps de travail de plusieurs agents qui effectuent des heures complémentaires depuis plusieurs années au restaurant scolaire Victor Hugo et au Multi Accueil, il est proposé de créer 1 poste d'*Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe* à temps non complet, 2 postes d'*Adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe* à temps non complet et 1 poste d'*Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe* à temps non complet.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010,

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 :

→ 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet,

- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps non complet 33,29/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 33,35/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 22,84/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 32,5/35,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 21/35,

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Les postes actuellement occupés seront supprimés lorsque l'avis du Comité Technique Paritaire aura été recueilli sur la question.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 :

- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps non complet 33,29/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 33,35/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 22,84/35,
- 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 32,5/35,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 21/35,

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 2/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 16) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL – ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin d'organiser le remplacement d'un agent qui quitte la collectivité et dans l'attente de la nouvelle organisation du service Animation culturelle, il est proposé de créer un poste occasionnel d'agent administratif non titulaire à temps complet pour 3 mois, renouvelable une fois.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010,

- De créer un poste occasionnel d'adjoint administratif non titulaire à temps complet à compter du 15 mars 2010, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Créé un poste occasionnel d'adjoint administratif non titulaire à temps complet à compter du 15 mars 2010, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 17) PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Lors de précédentes séances, le Conseil Municipal a décidé de procéder à des modifications de poste :

\* un poste d'*Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet* a été créé lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre dernier, suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent et pour faire face aux besoins de la collectivité;

\* un poste d'*Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 31,37/35* a été créé lors de la séance du 17 décembre dernier. Il s'agissait de régulariser le temps de travail d'un agent en l'augmentant de 69,46 % à 89,63%.

Il convient désormais de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes initiaux.



Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 3 mars 2010,

Vu les avis du Comité Technique Paritaire du 12 novembre 2009 et du 11 février 2010,

- De supprimer les postes suivants :

→ 1 poste d'Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,

→ 1 poste d'Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24,32/35,

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Supprime les postes suivants :

→ 1 poste d'Adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps complet,

→ 1 poste d'Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24,32/35,

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

<b>18) NANTES METROPOLE - MODIFICATION STATUTAIRE EN MATIERE DE HAUT ET TRES HAUT DEBIT</b>
---

Rapporteur : Madame RATEZ

Exposé :

Nantes Métropole détient depuis 2001 la compétence facultative « grands équipements de transports et de télécommunications ». Cette compétence est la reprise de la compétence exercée par le District de l'Agglomération Nantaise qui, elle-même avait été définie à l'origine par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Nantaise le 28 septembre 1990.

Cette compétence a permis à Nantes Métropole d'établir le réseau très haut débit OMEGA.

Le libellé apparaît aujourd'hui trop restrictif au regard des nouvelles compétences conférées aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans le domaine de l'aménagement numérique des territoires, par la loi sur la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004. En effet, aux termes du nouvel article L.1425-1 du CGCT, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent établir et exploiter un réseau de communications électroniques et non plus seulement créer une simple infrastructure de génie civil. Il est donc proposé d'adapter en conséquence le libellé de la compétence haut débit que détient Nantes Métropole afin de le mettre en cohérence avec l'évolution législative en ce domaine.

La compétence actualisée, permettra à Nantes Métropole d'amplifier sa politique dynamique en faveur du très haut débit, en ouvrant la possibilité de mettre en place un véritable service public du très haut débit sur l'agglomération nantaise et en confiant, le cas échéant, à un délégataire, la gestion du réseau O-MEGA actuel, son extension et son exploitation.

Les réseaux établis et/ou exploités par les communes membres, notamment pour leurs besoins propres (réseaux privés), sont par ailleurs exclus de ce périmètre.

Il convient donc d'actualiser la rédaction de la compétence « grands équipements de télécommunications » en lui substituant le libellé :

- « - établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques
- acquisition des droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures ou réseaux existants
- mise à disposition aux opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux de telles infrastructures ou réseaux
- fourniture des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ».

L'article 2 des statuts de Nantes Métropole, relatif aux compétences facultatives, sera donc rédigé comme suit :

- a) Hébergement des gens du voyage,
- b) Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière,
- c) Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées,
- d) Refuge pour animaux abandonnés et errants,
- e) Environnement, cadre de vie :
  - Actions pour l'aménagement :
    - des cours d'eau
    - des espaces naturels, des sites dégradés, à vocation de loisirs.
  - Actions pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau,
  - Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions,
  - Actions d'observation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à l'échelle communautaire.
- f) Participation aux constructions nouvelles de lycées et extension des lycées existants
- g) grands équipements de transport
- h) actions et réalisations en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche
- i) éclairage public
- j) distribution et production d'électricité, distribution de gaz
- k) enfouissement de tous types de réseaux
- l) production et distribution de chaleur : réseau de chaleur
- m) établir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du code des postes et communications électroniques
  - acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants
  - mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux
  - fournir des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Développement Economique Local et Tourisme du 1<sup>er</sup> mars 2010

- d'approuver les modifications de l'article 2 des statuts de Nantes Métropole, modifications relatives aux infrastructures de communication de haut et très haut débit ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les modifications de l'article 2 des statuts de Nantes Métropole, modifications relatives aux infrastructures de communication de haut et très haut débit ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**N° 2/2010**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2010

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Mélinda BODIN, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

### 19) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- Cocontractants : association Bretagne Vivante
- Objet : convention annuelle d'application de la convention cadre à l'environnement
- Montant : 4 030 €
  
- Cocontractant : association La Cicadelle
- Objet : convention annuelle d'application de la convention cadre à l'environnement
- Montant : 200 €
  
- Cocontractant : association Grain de Pollen
- Objet : convention annuelle d'application de la convention cadre à l'environnement
- Montant : 3 370 €
-

- Cocontractant : association LPO
  - Objet : convention annuelle d'application de la convention cadre à l'environnement
  - Montant : 994 €
  
  - Cocontractant : association Ecopole
  - Objet : convention annuelle d'application de la convention cadre à l'environnement
  - Montant : 1 625 €
  
  - Cocontractants : Lycée A. D'Orbigny / Région de Pays de la Loire
  - Objet de l'avenant : utilisation des équipements sportifs de la commune (salle de sport des ormeaux) – année 2009
  - Montant : 8 147,84 €
  
  - Cocontractant : SANI-COUV
  - Objet : avenant n°1 au lot « couverture » du marché de restauration des façades de l'Hôtel de Ville
  - Montant : 5 823,80 € HT.
  
  - Cocontractant : BILLON S.A.
  - Objet : avenant n°1 au lot « échafaudage / maçonnerie / taille de pierre » du marché de restauration des façades de l'Hôtel de Ville
  - Montant : 3 688,99 € HT.
- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle : NEANT.

Pour copie conforme  
BOUAYE, le 15 mars 2010  
Le Maire,

Jacques GARREAU